

CONSEIL MUNICIPAL

2025-057

Séance du 09 avril 2025

DÉLIBÉRATION

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations sportives – année 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 avril à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 03 avril 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Jocelyne MAYOL, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Jean Jacques KRYSS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Charlotte RABIH, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjointes au Maire), Sylvie LAPOSTA, Christian SERANOT, Eric CHECCO, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Ali ABCHICHE, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Elie KRIEF	pouvoir à	Isabel PLO
Chantal AHOUNOU	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Marie-Annick DUPRE	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Lazare BENACCOUN	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Sébastien Koua ANO	pouvoir à	Frantz MORICE
Charles SOUFIR	pouvoir à	Charlotte RABIH
Serge SAMAMA	pouvoir à	Christian SIMAKALA
Anissat DJOUNAID	pouvoir à	Maïmouna CAMARA
Déborah ISRAEL	pouvoir à	Antoni YALAP
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Stéphane YABAS
Saadia CONTESENNE	pouvoir à	Shaïstah RAJA

Absents : Youri MAZOU-SACKO, Patricia HUCHER, René TAIEB, François PUPPONI, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, François-Xavier VALENTIN, Nadine LANGLET et Odile STANCIU

Secrétaire de séance : Jean Jacques KRYSS

2025-057

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Considérant le rôle important des associations sportives dans l'animation locale et leur participation active au vivre-ensemble et à la citoyenneté sur la ville,

Considérant que la pratique sportive est un élément essentiel pour le développement des personnes tant d'un point de vue physique que du développement personnel, en particulier celui des jeunes,

Considérant que les associations sportives concourent au travers des compétitions de haut niveau et au rayonnement de la ville,

Considérant les demandes de subvention de fonctionnement 2025 déposées par les associations sportives auprès des services de la ville.

Sur présentation des documents administratifs et financiers demandés,

Sur le rapport présenté par Antoni YALAP, Adjoint au Maire, chargé de la vie associative,

Monsieur le Maire, Patrick HADDAD, ne prend pas part au vote concernant l'association MACCABI,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote,

Décide :

Article 1 : D'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 aux associations sportives dont la liste figure ci-après :

Associations	Subvention 2025
A.A.S.S.	
A.A.S.S. Activités subaquatiques	7 700 €
A.A.S.S. Aquatic Club	120 000 €
A.A.S.S. Athlétisme - (A.A.P.F.A. 95)	70 000 €
A.A.S.S. Basketball	55 000 €
A.A.S.S. Boxe	11 750 €
A.A.S.S. Club fédérateur	125 000 €
A.A.S.S. Danse	5 000€
A.A.S.S. Football	150 000 €

2025-057

A.A.S.S. Gymnastique	37 500 €
A.A.S.S. Handball	6 000 €
A.A.S.S. Judo	50 000 €
A.A.S.S. Karaté	160 000 €
A.A.S.S. Rugby	175 000 €
A.A.S.S. Sports de boule	7 000 €
A.A.S.S. Tennis Club Sarcellois	164 000 €
A.A.S.S. Arc	64 240 €
Sous total AASS	1 208 190 €
AUTRES SPORTS	
Aïkikaï de Sarcelles	1 500 €
Alouettes des Champs	14 000 €
Association sportive du collège Anatole France	350 €
Association sportive du collège Chantereine	350 €
Association sportive du collège Evariste Galois	350 €
Association sportive du collège Jean Lurçat	350 €
Association sportive du collège Victor Hugo	350 €
Association sportive du collège Voltaire	350 €
Association sportive Lycée Jean Jacques ROUSSEAU	1 800 €
Association sportive Lycée Maryse CONDÉ	1 800 €
Association sportive P.T.T de Sarcelles (A.S.P.T.T.)	300 €
Avenir de Sarcelles	28 000 €
CAN de Sarcelles	3 500 €
Cultures et sports pour tous	500 €
Eternal Victory	4 000 €
Foot et danses sans frontières	3 600 €
Forever	500 €
Judo-Kiaï de Sarcelles	30 000 €
K-Team	1 000 €
Maccabi de Sarcelles	37 000 €
My Sarcelles Futsal	500 €
Randonneurs retraités sarcellois	1 800 €
Sarcelles retraite sportive	5 800 €
Savate boxing club de Sarcelles	81 200 €
Siamuay	12 000 €
SMGVVS « La joie de vivre »	9 000 €
Sport en liberté	6 000 €
Tsidjé Football club	1 500 €
Sous total sport divers	247 400 €
TOTAL SPORT Fonctionnement	1 455 590 €

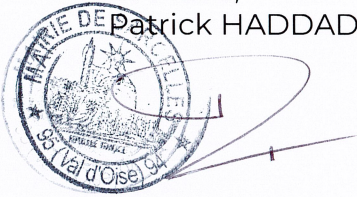
Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations subventionnées.

2025-057

Article 3 : La dépense sera imputée au budget communal.

Fait et délibéré en séance le 09 avril 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the signature of the secretary of the meeting.

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 15.04.25
Et notifié ou publié par extrait le 14.04.25
Pour le Maire et par délégation

A handwritten signature in blue ink, written in a cursive style, representing the signature of the Mayor or a delegate acting on his behalf.

CONSEIL MUNICIPAL

2025-058

Séance du 09 avril 2025

DÉLIBÉRATION

Objet : Convention avec la fondation « Je pars, Tu pars, Il part »

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 avril à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 03 avril 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Jocelyne MAYOL, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Jean Jacques KRYSS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Charlotte RABIH, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjointes au Maire), Sylvie LAPOSTA, Christian SERANOT, Eric CHECCO, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Ali ABCHICHE, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Elie KRIEF	pouvoir à	Isabel PLO
Chantal AHOUNOU	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Marie-Annick DUPRE	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Lazare BENACCOUN	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Sébastien Koua ANO	pouvoir à	Frantz MORICE
Charles SOUFIR	pouvoir à	Charlotte RABIH
Serge SAMAMA	pouvoir à	Christian SIMAKALA
Anissat DJOUNAID	pouvoir à	Maïmouna CAMARA
Déborah ISRAEL	pouvoir à	Antoni YALAP
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Stéphane YABAS
Saadia CONTESENNE	pouvoir à	Shaïstah RAJA

Absents : Youri MAZOU-SACKO, Patricia HUCHER, René TAIEB, François PUPPONI, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, François-Xavier VALENTIN, Nadine LANGLET et Odile STANCIU

Secrétaire de séance : Jean Jacques KRYSS

Le Conseil,

2025-058

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code d'action sociale et des familles,

Considérant que la ville de Sarcelles souhaite favoriser l'aide au départ en vacances de familles Sarcelloises et agents municipaux,

Considérant que la Fondation « Je pars, Tu pars, Il part » a pour mission de fédérer toutes les énergies, afin de rendre les vacances accessibles à celles et ceux qui en sont exclus,

Considérant que la ville de Sarcelles a pour objectif d'aider à l'autonomisation des familles et à l'inclusion sociale,

Considérant l'intérêt de développer un partenariat avec la Fondation « Je pars, Tu pars, Il part » afin de proposer aux familles Sarcelloises et agents de la collectivité des conditions d'accès aux vacances à des tarifs extrêmement privilégiés,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : De soutenir le fonds de dotation dans la réalisation du projet et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de collaboration entre la ville de Sarcelles et le fonds de dotation « Je pars, Tu pars, Il part », ainsi que tous les documents afférents.

Article 2 : Que les recettes sont prévues au budget 2025.

Article 3 : La participation de 60 euros par famille sera encaissée par la ville au service de la régie centrale.

Fait et délibéré en séance le 09 avril 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD

Le secrétaire de séance,



Le Maire de Sarcelles,

Certifie le caractère exécutoire du présent acte

Qui a été transmis au contrôle de légalité le 15.04.25

Et notifié ou publié par extrait le 15.04.25

Pour le Maire et par délégation

CONSEIL MUNICIPAL

2025-059

Séance du 09 avril 2025

DÉLIBÉRATION

Objet : Versement d'une subvention au fonds de dotation « Je pars, Tu pars, Il part »

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 avril à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 03 avril 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Jocelyne MAYOL, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Jean Jacques KRYSS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Charlotte RABIH, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjointes au Maire), Sylvie LAPOSTA, Christian SERANOT, Eric CHECCO, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Ali ABCHICHE, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Elie KRIEF	pouvoir à	Isabel PLO
Chantal AHOUNOU	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Marie-Annick DUPRE	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Lazare BENACCOUN	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Sébastien Koua ANO	pouvoir à	Frantz MORICE
Charles SOUFIR	pouvoir à	Charlotte RABIH
Serge SAMAMA	pouvoir à	Christian SIMAKALA
Anissat DJOUNAID	pouvoir à	Maïmouna CAMARA
Déborah ISRAEL	pouvoir à	Antoni YALAP
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Stéphane YABAS
Saadia CONTESENNE	pouvoir à	Shaïstah RAJA

Absents : Youri MAZOU-SACKO, Patricia HUCHER, René TAIEB, François PUPPONI, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, François-Xavier VALENTIN, Nadine LANGLET et Odile STANCIU

Secrétaire de séance : Jean Jacques KRYSS

2025-059

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code d'action sociale et des familles,

Considérant que la fondation favorise l'accès aux vacances pour les enfants et les familles,

Considérant que les familles doivent participer à hauteur de 60 euros par séjour,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'autoriser le versement d'une subvention dans la limite de 9 000 euros à la fondation « Je pars, Tu pars, Il part »

Article 2 : Que la dépense est prévue au budget 2025.

Fait et délibéré en séance le 09 avril 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 15.04.25
Et notifié ou publié par extrait le 14.04.25
Pour le Maire et par délégation

CONSEIL MUNICIPAL

2025-060

Séance du 09 avril 2025

DÉLIBÉRATION

Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association BATTLE BAD

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 avril à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 03 avril 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Jocelyne MAYOL, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Jean Jacques KRYSS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Charlotte RABIH, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjointes au Maire), Sylvie LAPOSTA, Christian SERANOT, Eric CHECCO, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Ali ABCHICHE, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Elie KRIEF	pouvoir à	Isabel PLO
Chantal AHOUNOU	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Marie-Annick DUPRE	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Lazare BENACCOUN	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Sébastien Koua ANO	pouvoir à	Frantz MORICE
Charles SOUFIR	pouvoir à	Charlotte RABIH
Serge SAMAMA	pouvoir à	Christian SIMAKALA
Anissat DJOUNAID	pouvoir à	Maïmouna CAMARA
Déborah ISRAEL	pouvoir à	Antoni YALAP
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Stéphane YABAS
Saadia CONTESENNE	pouvoir à	Shaïstah RAJA

Absents : Youri MAZOU-SACKO, Patricia HUCHER, René TAIEB, François PUPPONI, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, François-Xavier VALENTIN, Nadine LANGLET et Odile STANCIU

Secrétaire de séance : Jean Jacques KRYSS

2025-060

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 1611-4 relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu la loi du 1^{er} Juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu la loi du 12 Avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association BATTLE BAD,

Considérant l'intérêt de cet événement culturel,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

Sur le rapport présenté par Éric CHECCO, Conseiller municipal, délégué aux cultures urbaines,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'attribuer une subvention de 30 000 euros à l'association BATTLE BAD, pour contribuer à la réalisation d'une manifestation programmée dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Article 3 : Que la somme sera imputée sur les crédits ouverts au budget 2025.

Fait et délibéré en séance le 09 avril 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD

Le secrétaire de séance,



Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 15.04.25
Et notifié ou publié par extrait le 14.04.25
Pour le Maire et par délégation

CONSEIL MUNICIPAL

2025-061

Séance du 09 avril 2025

DÉLIBÉRATION

Objet : Versement d'une allocation forfaitaire aux établissements scolaires maternels et élémentaires en vue de renouveler leur contrat d'assurance pour les activités, les personnes et les biens pédagogiques

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 avril à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 03 avril 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Jocelyne MAYOL, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Jean Jacques KRYSS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Charlotte RABIH, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjointes au Maire), Sylvie LAPOSTA, Christian SERANOT, Eric CHECCO, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Ali ABCHICHE, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Elie KRIEF	pouvoir à	Isabel PLO
Chantal AHOUNOU	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Marie-Annick DUPRE	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Lazare BENACCOUN	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Sébastien Koua ANO	pouvoir à	Frantz MORICE
Charles SOUFIR	pouvoir à	Charlotte RABIH
Serge SAMAMA	pouvoir à	Christian SIMAKALA
Anissat DJOUNAID	pouvoir à	Maïmouna CAMARA
Déborah ISRAEL	pouvoir à	Antoni YALAP
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Stéphane YABAS
Saadia CONTESENNE	pouvoir à	Shaïstah RAJA

Absents : Youri MAZOU-SACKO, Patricia HUCHER, René TAIEB, François PUPPONI, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, François-Xavier VALENTIN, Nadine LANGLET et Odile STANCIU

Secrétaire de séance : Jean Jacques KRYSS

2025-061

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la délibération n° 97-170 du Conseil municipal du 25 septembre 1997,

Sur le rapport présenté par Shaïstah RAJA, Adjointe au Maire, chargée de l'éducation et des nouvelles technologies,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'approuver le versement d'une allocation forfaitaire de 82,31 euros à chaque école élémentaire, maternelle et primaire de la ville afin de couvrir leurs frais d'assurance annuelle, pour le matériel à usage pédagogique, conformément au tableau ci-dessous :

ECOLES	ADRESSES
BEL AIR	46/48 Rue du Four Défait 95200 Sarcelles
BOIS JOLI PRIMAIRE	13/15 Rue des Chardonnerettes 95200 Sarcelles
A. CAMUS MATERNELLE	10 Rue François Couperin 95200 Sarcelles
A. CAMUS ELEMENTAIRE	20 Rue Radiguet 95200 Sarcelles
CHANTEPIE MATERNELLE	1 Allée des Merlettes 95200 Sarcelles
CHANTEPIE ELEMENTAIRE	
P&M CURIE MATERNELLE	Rue de Picardie 95200 Sarcelles
P&M CURIE PRIMAIRE	Rue de Picardie 95200 Sarcelles
M.DELPECH	Avenue de la Division Leclerc 95200 Sarcelles
M.GEVREY	14 Avenue Anna de Noailles 95200 Sarcelles
H.DUNANT MATERNELLE	3, Rue Raoul Dufy 95200 Sarcelles
H.DUNANT ELEMENTAIRE	Avenue Paul Cézanne 95200 Sarcelles
J.FERRY	Rue Gabriel Péri 95200 Sarcelles
A.FRANCE MATERNELLE	Allée Châteaubriand 95200 Sarcelles
A.FRANCE ELEMENTAIRE	Allée Jean-Jacques Rousseau 95200 Sarcelles
A.FRANK	Allée Diderot 95200 Sarcelles
J.JAURES MATERNELLE	6 Avenue Pierre Koenig 95200 Sarcelles
J.JAURES ELEMENTAIRE	
P.KERGOMARD MATERNELLE	Avenue Auguste Perret 95200 Sarcelles
P.KERGOMARD 1	
P.KERGOMARD 2	

2025-061

M.LELONG MATERNELLE	Rue Thévenin 95200 Sarcelles
M.LELONG ELEMENTAIRE	Place de Verdun 95200 Sarcelles
J.MACE MATERNELLE	2 place Guynemer 95200 Sarcelles
J.MACE ELEMENTAIRE	Rue Maryse Bastié 95200 Sarcelles
J.MERMOZ MATERNELLE	Allée Vincent d'Indy 95200 Sarcelles
J.MERMOZ 1	
J MERMOZ 2	
L.PASTEUR MATERNELLE	Boulevard Maurice Ravel 95200 Sarcelles
L.PASTEUR ELEMENTAIRE	
R.ROLLAND	24 avenue Joliot-Curie 95200 Sarcelles
SAINT-EXUPERY MATERNELLE	Allée Beaumarchais 95200 Sarcelles
SAINT-EXUPERY 1	
SAINT-EXUPERY 2	
VAL FLEURI	12 Rue des Chardonnerettes 95200 Sarcelles
E.ZOLA PRIMAIRE	Rue Emile Zola 95200 Sarcelles

Article 2: Que la dépense, d'un montant de 2 963,16 euros, sera imputée au budget 2025.

Fait et délibéré en séance le 09 avril 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 15.04.25
Et notifié ou publié par extrait le 14.04.25
Pour le Maire et par délégation

CONSEIL MUNICIPAL

2025-062

Séance du 09 avril 2025

DÉLIBÉRATION

Objet : Adoption de la charte du « Bien vieillir en Val d'Oise »

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 avril à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 03 avril 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Jocelyne MAYOL, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Jean Jacques KRYSS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Charlotte RABIH, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjointes au Maire), Sylvie LAPOSTA, Christian SERANOT, Eric CHECCO, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Ali ABCHICHE, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Elie KRIEF	pouvoir à	Isabel PLO
Chantal AHOUNOU	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Marie-Annick DUPRE	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Lazare BENACCOUN	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Sébastien Koua ANO	pouvoir à	Frantz MORICE
Charles SOUFIR	pouvoir à	Charlotte RABIH
Serge SAMAMA	pouvoir à	Christian SIMAKALA
Anissat DJOUNAID	pouvoir à	Maïmouna CAMARA
Déborah ISRAEL	pouvoir à	Antoni YALAP
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Stéphane YABAS
Saadia CONTESENNE	pouvoir à	Shaïstah RAJA

Absents : Youri MAZOU-SACKO, Patricia HUCHER, René TAIEB, François PUPPONI, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, François-Xavier VALENTIN, Nadine LANGLET et Odile STANCIU

Secrétaire de séance : Jean Jacques KRYSS

2025-062

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV),

Considérant la volonté de la ville de Sarcelles d'intégrer le réseau des villes signataires de la charte du bien vieillir en Val d'Oise afin, notamment, de pouvoir mettre en œuvre des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans financées par la Conférence des Financeurs,

Considérant que cette charte a été signée par 137 communes du Val d'Oise,

Considérant que cette charte n'est pas subordonnée à un engagement financier de la ville signataire,

Vu la charte du Bien Vieillir jointe en annexe,

Sur le rapport présenté par Charlotte RABIH, Adjointe au Maire, chargée des affaires sociales et des relations avec les habitants, suivi du développement du quartier Haut de Roy/Mont de Gif,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

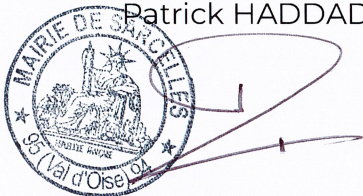
Décide :

Article 1 : D'adopter la charte du « Bien vieillir en Val d'Oise ».

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette charte avec le Département du Val d'Oise.

Fait et délibéré en séance le 09 avril 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 15.04.25
Et notifié ou publié par extrait le 14.04.25
Pour le Maire et par délégation

CONSEIL MUNICIPAL

2025-063

Séance du 09 avril 2025

DÉLIBÉRATION

Objet : Engagement de la ville dans le processus de labellisation Villes Amies des Aînés « en route vers le label »

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 avril à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 03 avril 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Jocelyne MAYOL, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Jean Jacques KRYSS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Charlotte RABIH, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjointes au Maire), Sylvie LAPOSTA, Christian SERANOT, Eric CHECCO, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Ali ABCHICHE, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Elie KRIEF	pouvoir à	Isabel PLO
Chantal AHOUNOU	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Marie-Annick DUPRE	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Lazare BENACCOUN	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Sébastien Koua ANO	pouvoir à	Frantz MORICE
Charles SOUFIR	pouvoir à	Charlotte RABIH
Serge SAMAMA	pouvoir à	Christian SIMAKALA
Anissat DJOUNAID	pouvoir à	Maïmouna CAMARA
Déborah ISRAEL	pouvoir à	Antoni YALAP
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Stéphane YABAS
Saadia CONTESENNE	pouvoir à	Shaïstah RAJA

Absents : Youri MAZOU-SACKO, Patricia HUCHER, René TAIEB, François PUPPONI, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, François-Xavier VALENTIN, Nadine LANGLET et Odile STANCIU

Secrétaire de séance : Jean Jacques KRYSS

2025-063

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-036 du Conseil municipal du 12 Avril 2022 portant adhésion de la ville de Sarcelles à l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, adhésion renouvelée en 2023, 2024 et 2025,

Vu le formulaire d'engagement joint en annexe,

Considérant les enjeux relatifs à l'anticipation du vieillissement de la population de la commune,

Considérant le rapport d'analyse des besoins sociaux 2021 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), mettant en exergue la volonté municipale de renforcer l'action en faveur de l'inclusion et du bien-vieillir par des projets innovants,

Considérant que la prise en compte du vieillissement des populations est une action multi-sectorielle et transversale : espaces extérieurs et bâtiments, transport et mobilité, habitat, information et communication, lien social et solidarité, culture et loisirs, participation citoyenne et emploi, autonomie, service et soins,

Considérant que l'engagement de la ville de Sarcelles vers le processus de labellisation « en route vers le label » « Villes Amies de Aînés » est une continuité de la ville de Sarcelles en matière d'adaptation de la société au vieillissement créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et qu'elle vise à encourager les collectivités à une prise en compte globale des enjeux liés au vieillissement de la population, principalement dans les politiques publiques mais aussi avec l'ensemble des acteurs du territoire,

Considérant que les frais d'engagement vers ce label sont définis par le réseau francophone Villes Amies des Aînés,

Sur le rapport présenté par Charlotte RABIH, Adjointe au Maire, chargée des affaires sociales et des relations avec les habitants, suivi du développement du quartier Haut de Roy/Mont de Gif,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'approuver l'engagement de la ville de Sarcelles dans le processus de labellisation « en route vers le label » du réseau francophone Villes Amies des Aînés.

2025-063

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le formulaire d'engagement au processus de labellisation et tout document qui s'y réfère.

Article 3 : D'approuver le versement en 2025 la cotisation dont le montant s'élevant à 300 euros est fixé par le Réseau francophone Villes Amies des Aînés, qui sera imputée sur le budget communal.

Fait et délibéré en séance le 09 avril 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 15.04.25
Et notifié ou publié par extrait le 14.04.25
Pour le Maire et par délégation

CONSEIL MUNICIPAL

2025-064

Séance du 09 avril 2025

DÉLIBÉRATION

Objet : Motion visant à apporter le soutien de Sarcelles à « l'appel d'Epinay-sous-Sénart » du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 avril à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 03 avril 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Jocelyne MAYOL, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Jean Jacques KRYSS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Charlotte RABIH, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjointes au Maire), Sylvie LAPOSTA, Christian SERANOT, Eric CHECCO, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Ali ABCHICHE, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Elie KRIEF	pouvoir à	Isabel PLO
Chantal AHOUNOU	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Marie-Annick DUPRE	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Lazare BENACCOUN	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Sébastien Koua ANO	pouvoir à	Frantz MORICE
Charles SOUFIR	pouvoir à	Charlotte RABIH
Serge SAMAMA	pouvoir à	Christian SIMAKALA
Anissat DJOUNAID	pouvoir à	Maïmouna CAMARA
Déborah ISRAEL	pouvoir à	Antoni YALAP
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Stéphane YABAS
Saadia CONTESENNE	pouvoir à	Shaïstah RAJA

Absents : Youri MAZOU-SACKO, Patricia HUCHER, René TAIEB, François PUPPONI, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, François-Xavier VALENTIN, Nadine LANGLET et Odile STANCIU

Secrétaire de séance : Jean Jacques KRYSS

2025-064

Vu « l'appel d'Epinay-sous-Sénart », émis conjointement le 13 mars dernier par les associations d'élus, à savoir Ville & Banlieue, l'Association des Maires de France, l'Association des Maires d'Île-de-France, France Urbaine, l'Association des Petites Villes de France, Villes de France et Intercommunalités de France,

Considérant que cet appel répond à un besoin urgent de revaloriser la politique de la ville et de lui rendre son statut essentiel, au cœur de politiques publiques variées,

Considérant la baisse du budget de la politique de la ville sur l'année 2025 (réduit à 609 millions d'euros), qui s'additionne à la situation financière complexe des communes et intercommunalités,

Considérant que l'appel, à l'image de la politique de la ville, touche à de nombreux pans de politique publique, relevant du quotidien des habitants, tels que la santé, le sport, la mixité sociale ou les inégalités,

Considérant que les habitants des quartiers populaires ont droit à la même qualité de service que l'ensemble des français et qu'il est du devoir de la puissance publique d'œuvrer à la garantie de ce droit,

Considérant que cet appel est partagé par des villes et associations d'élus représentatives de la diversité des communes françaises, dans un exercice admirable de solidarité nationale,

Considérant que la ville de Sarcelles est directement impactée, comme les 8% de Français vivant en QPV, par l'affaiblissement de la politique de la ville,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité :

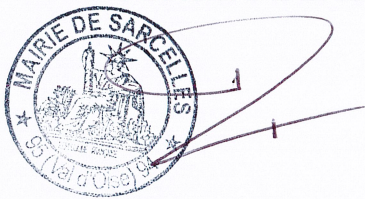
1. S'associe pleinement à « l'Appel d'Epinay-sous-Sénart » et soutient l'ensemble de ses demandes au gouvernement.
2. Appelle le gouvernement à prendre la mesure de la situation et des enjeux et à apporter une réponse substantielle aux demandes.

2025-064

3. Appelle le gouvernement à se saisir de l'opportunité du prochain Comité Interministériel des villes, prévu à ce stade le 15 mai prochain, pour répondre à ces demandes et installer une ambition renouvelée pour la politique de la ville.

Fait et délibéré en séance le 09 avril 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 13.04.25
Et notifié ou publié par extrait le 14.04.25
Pour le Maire et par délégation